

PROGRAMME DE FORMATION « le référent harcèlement sexuel et agissements sexistes »



CONTEXTE SOCIAL ET REGLEMENTAIRE

L'actualité récente qui dévoile régulièrement de nouvelles dénonciations démontre que le harcèlement sexuel au travail est l'affaire de tous. Pourtant les victimes, l'employeur mais aussi les collègues de travail ne savent pas toujours comment réagir face à ces situations.

L'article L1153-1 du code du travail stipule qu'aucun salarié ne doit subir des faits (...) assimilés au harcèlement sexuel. Ceci est relayé aussi par le code pénal et la loi Schiappa de 2018 a encore renforcé la lutte contre les violences sexuelles.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le CSE doit désigner parmi ses membres un référent en matière de harcèlement et d'agissements sexistes et quelle que soit la taille de l'entreprise. Parallèlement toute entreprise de plus de 250 salariés doit également nommer un référent pour lutter contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes. Mais quel est son rôle ?



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Être capable de repérer et décrire les enjeux liés aux violences sexuelles
- Être capable de repérer la différence entre harcèlement sexuel et des agissements sexistes
- Être capable de d'expliciter les responsabilités de chacun dans l'entreprise
- Être capable de proposer des mesures concrètes pour prévenir et réagir face à ces situations
- Être capable de décrire le rôle du CSE et du référent pour lutter contre ces situations en lien avec les autres acteurs internes et externes de l'entreprise



CONTENUS

SEQUENCE 1. « Cerner les différentes notions »

- Présentation des enjeux
- Réflexions autour de la sémantique et de différentes situations dans le cadre du travail
- Atelier sur les stéréotypes, discriminations, les situations de harcèlements et les représentations sociales par rapport à ces différentes notions.
- Les différentes facettes du sexisme et les évolutions sociétales.
- Les évolutions du cadre légal par rapport à ces faits en milieu de travail.

SEQUENCE 2. « Identifier les situations de harcèlement sexuel »

- Les enjeux du harcèlement sexuel
- Cerner les limites entre harcèlement et drague
- Atelier pour distinguer ce qui relève ou pas du harcèlement sexuel en entreprise.

SEQUENCE 3. « Les rôles du référent harcèlement »

- En fonction de sa position dans la hiérarchie, comment prévenir ces situations
- Le rôle du CSE et du référent en lien avec les autres acteurs internes et externes de l'entreprise
- En fonction de sa position, comment alerter et agir face à une situation de harcèlement : les différentes pistes d'action
- Les outils pour la prévention : proposer et prioriser des mesures de prévention
- Les outils pour réagir : assister le salarié, procéder au recueil des faits, mener l'enquête, mener l'entretien, monter le dossier



MODALITE PEDAGOGIQUE

- Apports théoriques (diaporama, ressources documentaires, techniques et réglementaires)
- Animation participative basée sur des études de cas (supports vidéo) ou des situations de travail réel
- Quizz ludique
- Temps d'échange, questions / réponses



EVALUATION :

Des évaluations formatives permettront d'évaluer tout au long de la formation la progression des stagiaires sous forme de questionnement collectif et individuel et de quizz ou QCM.



ACCESSIBILITE

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

INTERVENANTE Natacha Maï VINATIER formatrice en prévention des RPS certifiée par l'INRS / formatrice CSE (Comité Social Économique) et déclarée IPRP à la DIRRECTE PACA

PUBLIC VISE Tout public

PRE-REQUIS Néant

MODALITE D'ORGANISATION ET DUREE 2 journées soit 14H00

LIEU dans les locaux de la structure ou en Formation à distance via l'outil zoom. Le lien de connexion vous sera envoyé une semaine avant et nous vous proposons si besoin de vous connecter en amont et vous aider à vous approprier l'outil de visio-conférence.

EFFECTIF 4 à 10 participants

DELAIS D'ACCES Les inscriptions doivent être réalisées 15 jours avant le démarrage de la formation.

TARIF (organisme non assujetti à la TVA)

Contactez-nous pour un devis.

Tarif ajusté en fonction du nombre de participants et du lieu de réalisation

CONTACT

Natacha Maï VINATIER au 06 63 51 96 48 ou à contact@sante-securite-pro.com